



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

direction des Collectivités Locales
et du Développement Durable

bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

Marseille le : 9 NOV. 2010

dossier suivi par : *Monsieur Manes*

☎ : 04.91.15.64.65.

✉ : paul.manes@bouches-du-rhone.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, n° 2010 - 406 C du 8 novembre 2010, il sera procédé à une enquête publique concernant la demande présentée par la société GONTERO Carrières en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière sise au lieu-dit « Boutiers » sur le territoire des communes de Martigues et Chateauneuf les Martigues.

Cette activité relève des rubriques n° 2510-1, 2515-1, 2517-2, 2920-2b, 1434-1b, 1310-2c, 1432-2, 2930-1 et 2560 de la nomenclature des Installations Classées.

La demande concerne l'extraction, le broyage, le concassage et le criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels d'une capacité de 850 000 tonnes par an en moyenne et 980 000 tonnes par an maximum.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairies de MARTIGUES, CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, ENSUES LA REDONNE, SAUSSET LES PINS et CARRY LE ROUET pendant un mois, du lundi 20 décembre 2010 au mercredi 19 janvier 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet pendant les jours ouvrables, aux heures de bureau.

Ces observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, en mairies de MARTIGUES et CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.

Monsieur Claude CAPPEZ, directeur des exploitations Onyx-Auvergne-Rhône Alpes retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra personnellement le public en :

Mairie de Martigues :

le lundi 20 décembre 2010 de 9 H à 12 H
le mercredi 29 décembre 2010 de 14 H à 17 H
le mardi 4 janvier 2011 de 14 H à 17 H
le mardi 11 janvier 2011 de 14 H à 17 H
le mercredi 19 janvier 2011 de 14 H à 17 H

Mairie de Chateauneuf les Martigues :

le lundi 20 décembre 2010 de 14 H à 17 H
le mardi 28 décembre 2010 de 9 H à 12 H
le vendredi 7 janvier 2011 de 14 H à 17 H
le jeudi 13 janvier 2011 de 9 H à 12 H
le mercredi 19 janvier 2011 de 9 H à 12 H

Mairie d'Ensuès la Redonne:

le jeudi 23 décembre 2010 de 9 H à 12 H
le lundi 3 janvier 2011 de 14 H à 17 H
le vendredi 14 janvier 2011 de 9 H à 12 H

Mairie de Sausset les Pins :

le mardi 21 décembre 2010 de 9 H à 12 H
le mardi 28 décembre 2010 de 14 H à 17 H
le lundi 17 janvier 2011 de 9 H à 12 H

Mairie de Carry le Rouet :

le mardi 21 décembre 2010 de 14 H à 17 H
le mercredi 29 décembre 2010 de 9 H à 12 H
le lundi 10 janvier 2011 de 9 H à 12 H

Le présent avis sera affiché en mairies de MARTIGUES et CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, dans le voisinage de l'exploitation projetée, ainsi qu'en mairies de ENSUES LA REDONNE, SAUSSET LES PINS et CARRY LE ROUET, situées dans le périmètre d'affichage.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du mémoire en réponse du pétitionnaire et des rapports et conclusions du Commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

-mairie de MARTIGUES
-mairie de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
-mairie d' ENSUES LA REDONNE
-mairie de SAUSSET LES PINS
-mairie de CARRY LE ROUET

-PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
direction des collectivités locales et du développement durable
bureau des installations classées pour la protection de l'environnement
boulevard Paul Peytral, 4ème étage, porte 426
13282 Marseille cedex 20

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus à l'issue de cette procédure est le préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral après avis conforme de la formation « carrières » de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.


Directeur
des Collectivités Locales
et du Développement Durable